

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal **du 21 juillet 2020**

Date de convocation: 13/05/2019

Sont présents :

Alain MOREAU, Florence JANNOT, Ludivine CHATENET, Philippe PEYNAUD, Anthony CHEZEAUD, Bruno LABROUSSE, Ambre LAZARO, Éric ROSSI, Jacques SABARLY, Sylvain TIXIER.

Pouvoir : Monsieur Jean-Baptiste MOREAU a donné pouvoir à Madame CHATENET Ludivine

Secrétaire de séance: Mme Ambre LAZARO

Ouverture de la séance à 8h20,

Madame CHATENET demande à Monsieur le Maire de modifier l'ordre du jour en ajoutant le vote des indemnités du maire et des adjoints. Monsieur le Maire refuse la demande de Madame CHATENET et annonce au membre du Conseil Municipal qu'il ne fera aucune délégation et de ce fait qu'il n'y avait pas de nécessité à voter les indemnités.

I. Préparation du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire a présenté les annexes 1 et 2 jointes au procès-verbale.

Madame Ambre LAZARO fait remarquer que le montant dépensé en 2019 et la somme allouée pour le compte 6135 « location mobilière » sont élevés. Monsieur le Maire précise que la Commune à trois photocopieuses (Mairie, école, et agence postale). Madame Ambre LAZARO demande à ce que le dossier des locations de photocopieuses soit repris en cours d'année afin d'essayer de renégocier les prix.

Monsieur Sylvain TIXIER propose de se renseigner pour proposer au Conseil Municipal des solutions afin de diminuer les dépenses d'éclairage public (compte 615231)

Madame Ambre LAZARO propose que la ligne 6232 « fêtes et cérémonies » soit augmentée afin de pouvoir proposer pour l'année 2021 les « vœux du maire » soit ouvert aux administrés. L'ensemble des membres du Conseil Municipal est favorable à la proposition, le compte 6232 est augmenté de 400€ et la ligne 6257 « Réception » est diminuée du même montant.

Madame Ludivine CHATENET propose de diminuer le montant prévu pour la ligne « indemnités Élus - 6531 » suite à l'annonce de Monsieur le Maire de ne pas accorder de délégation. Il est finalement décidé de réduire de 200€ le montant initialement prévu et de reporter cette somme sur la ligne « pertes sur créances irrécouvrés – 6541 ».

Lors de la présentation des investissements, Madame Ludivine CHATENET a demandé si le Conseil Municipal pouvait ajouter la création du site internet de la commune. Le Conseil municipal propose d'inscrire 3000€ de budget pour ce projet, et d'augmenter l'emprunt de la même somme pour maintenir équilibré la section investissement.

II. Mise en place des Commissions Communales et élections des délégués (délibération 6 à 15)

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur Le Maire, annonce que suite aux récentes élections municipales, il y a lieu de procéder au renouvellement de la commission communale des Impôts Directs et demande au conseil municipal de désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants en nombre double.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose la liste suivante :

Commissaires titulaire

André VALLETTE, 7 Agnat
Jacques SABARLY, 4 rte de Vieilleville
Florence JANNOT, 1 joux
Serge MARQUET, 7 Busserolles
Ludivine CHATENET, 7 le Gd Montaigut
Jean-Michel NOIZAT, (prop de bois)
Les Rivailles, 23320 Gartempe
Morgane LAURENT, 55 rue de la Pte Neuville
Jacques GOUTERON, 41, rue de la Ptte Neuville
Pierre BLONDET 50 rue Ptte Neuv
Alain CIBOT, 1 les Meilleaux
Anthony CHEZEAUD, 3bis Lachaud
Edmond BADOUAÏLLE, 8 Chazette
Michel CRETIN, 5 rue des Ecoles

Commissaires suppléants

Philippe PEYNAUD 15 le Gd Montaigut
Sylvie THOMAS, 3 Lot de Jallibout
Evelyne LAURENT, 4 route de Gartempe
Didier MERIGUET, 2 Chemin du Peu
Jean-Luc MOREAU, (prop de bois) Sous
Lafaye, 23320 St Silvain Montaigut
Anthony LAURENT, 55 rue Pte Neuville
Patrice GROS 19 les Jarousses
Fatima BLONDET, 50 rue Ptte Neuville
Ambre LAZARO, 19 le Gd Montaigut
Anne FERANDON, 3 chemin du Peu
Sylvain TIXIER, 56 rue de la Ptte Neuville

Élection des délégués au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC 23)

Monsieur Le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code général des collectivités Territoriales, organise l'élection de deux délégués titulaires et suppléants appelées à siéger au sein du SDEC 23.

Après élection, le résultat du vote est le suivant :
Sont élus en qualité de :

Délégués titulaires

-Madame Ambre LAZARO
-Monsieur Bruno LABROUSSE

Délégués suppléants

-Monsieur Anthony CHEZEAU
-Monsieur Philippe PEYNAUD

Élection des délégués à ÉVOLIS 23

Monsieur Le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.5211-8 du Code général des collectivités Territoriales, organise l'élection des délégués titulaires et suppléants appelées à siéger au sein d'ÉVOLIS 23.

Après élection, le résultat du vote est le suivant :
Sont élus en qualité de :

Délégués titulaires

Madame Florence JANNOT

Délégués suppléants

Monsieur Sylvain TIXIER

Élection des délégués au SIVOM Montaignut-Gartempe-St Silvain

Monsieur Le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code général des collectivités Territoriales, organise l'élection de deux délégués titulaires et suppléants appelées à siéger au sein du SIVOM.

Après élection, le résultat du vote est le suivant :
Sont élus en qualité de :

Délégués titulaires

Madame Ludivine CHATENET

Monsieur Bruno LABROUSSE

Délégués suppléants

Monsieur Jean-Baptiste MOREAU

Madame Ambre LAZARO

Élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour

Monsieur Le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code général des collectivités Territoriales, organise l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant appelés à siéger au sein du SIE de l'ARDOUR.

Après élection, le résultat du vote est le suivant :
Sont élus en qualité de :

Délégués titulaires

Monsieur Alain MOREAU

Délégués suppléants

Madame Ludivine CHATENET

Désignation des conseillers siégeant à la commission électorale

Monsieur Le Maire, rappelle que la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018, relative à la mise en place de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales nécessite la mise en place d'une commission qui sera chargée de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant un scrutin ou au moins une fois par an.

Elle sera en outre compétente pour examiner les recours administratifs formés par les électeurs concernés par un refus d'inscription ou une radiation.

Elle est composée de trois membres, un délégué de l'administration, un délégué du Tribunal de Grande Instance et d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire, précise qu'un conseiller est amené à siéger au sein de la commission.

A savoir, que le conseiller est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent siéger au sein de la commission.

Le Conseil Municipale, après délibération désigne :

Délégué titulaire : Monsieur Jacques SABARLY

Délégué suppléant : Monsieur Philippe PEYNAUD

Élection des délégués au Centre National d'Action Sociale du personnel des Collectivités Territoriales

Monsieur Le Maire, propose de faire procéder à la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents.

Après élection, le résultat du vote est le suivant :
Sont élus en qualité de :

Délégué élu

Madame Ludivine CHATENET

Délégué agent

Monsieur Frédéric NICOLAS

Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense

Monsieur Le Maire, informe qu'il est nécessaire de désigner un Conseiller Municipal, qui serait l'élu « correspondant défense » auprès des autorités militaires du Département et de la Région

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne :

-Monsieur Jean-Baptiste MOREAU

Désignation de personnes habilitées à réceptionner les avis recommandés en cas d'absence du Maire

Monsieur Le Maire, informe qu'il est nécessaire de désigner des personnes qui seraient habilitées à signer les avis recommandés de la Mairie en son absence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne :

–Madame CENDRIER Marion, occupant le poste de secrétaire de Mairie pour signer les accusés réception des recommandés.

Désignation des délégués appelés à siéger aux différentes commissions communales

Monsieur Le Maire, propose au Conseil Municipal nouvellement installé de désigner les délégués aux différentes commissions communales conformément à l'Article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le résultat du vote est le suivant :

Commission des finances : Messieurs Alain MOREAU, Jean-Baptiste MOREAU, Éric ROSSI, et Mesdames Florence JANNOT, Ludivine CHATENET

Responsable : Madame Florence JANOT

Commission Ressources Humaines et Personnel Communal : Messieurs Alain MOREAU, Anthony CHEZEAUD, Philippe PEYNAUD, Éric ROSSI, Bruno LABROUSSE et Madame Ambre LAZARO

Responsable : Monsieur Éric ROSSI

Commission Travaux : Messieurs Alain MOREAU, Sylvain TIXIER, Anthony CHEZEAUD, Jacques SABARLY, Philippe PEYNAUD et Mesdames Florence JANNOT, Ludivine CHATENET

Responsable : Sylvain TIXIER

Commission Scolaire (école et cantine – garderie) : Messieurs Alain MOREAU, Sylvain TIXIER et Madame CHATENET Ludivine
Responsable : Ludivine CHATENET

Commission Salle des Fêtes : Messieurs Alain MOREAU, Philippe PEYNAUD, Bruno LABROUSSE et Madame Florence JANNOT,
Responsable : Madame Florence JANNOT

Commission Communication : Messieurs Alain MOREAU, Bruno LABROUSSE et Mesdames Ambre LAZARO, Ludivine CHATENET
Responsable : Madame Ludivine CHATENET

Commission Commerces et Vie Associative : Messieurs Alain MOREAU, Sylvain TIXIER et Mesdames Ambre LAZARO, Ludivine CHATENET
Responsable : Madame Ambre LAZARO

Le Conseil Municipal décide que la prochaine séance se tiendra le mercredi 29 juillet 2020.

Fin de la séance 21h45

